

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 027_2023

Séance du vendredi 14 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le vendredi neuf juin à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est réuni salle Victor Dehaine, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 2 juin 2023 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; M. Franky SALON, Mme Virginie VASSEUR, M. Clément WALBROU, Mme Justine DURETETE, M. Maxime ROSKOSCHNY, Mme Françoise WARNEYS, Mme Brigitte DELANNOY, Mme Domitille DENEUVILLE, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

M. Bertrand TRINEL ayant donné procuration à Mme Domitille DENEUVILLE
Madame Catherine GOEDGEBUER ayant donné procuration à Madame François WARNEYS

Secrétaire de séance : Catherine WILLEMS

Fin de la séance : 20h27

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

VU :

Le Code général des collectivités territoriales ;

L'instruction budgétaire et comptable ;

Le budget primitif 2023 de la Ville ;

La délibération N° 020_2023 du 14 avril 2023 portant sur le vote du budget primitif 2023 de la Ville ;

CONSIDERANT que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles

dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif ;

CONSIDERANT les remarques du Trésorier-comptable d'Hazebrouck stipulant que les écritures de cession ne doivent pas être prévues budgétairement, il convient de corriger de la façon suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT :

- Au chapitre 77 - « produits spécifiques » : - 2.00 € au compte 7751
- Au chapitre 70 – « produits des services, du domaine et ventes diverses » : + 2.00 € au compte 7067

Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-Adjoint

Et après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de :
(15 voix POUR)

AUTORISER la décision modificative n° 1 du BP 2023.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Jocelyne DURU,
Maire d'HAVERSKERQUE

